



Association des médecins
vétérinaires du Québec en
pratique des petits animaux



CAMPAGNE

DE VACCINATION DE LA RAGE

La rage du raton-laveur gagne du terrain dans plusieurs régions du Québec, notamment dans les secteurs du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de la Montérégie. La campagne de vaccination d'aujourd'hui vise à protéger un maximum d'animaux contre la rage grâce à l'administration d'un vaccin. La vaccination contre la rage contribue non seulement à protéger votre animal, mais aussi votre famille et la collectivité contre une maladie, qui une fois les symptômes apparus, est mortelle.

Dans ce contexte particulier, **aucun examen vétérinaire ne sera réalisé aujourd'hui**. Votre animal sera évalué à l'aide d'un questionnaire visant à vérifier qu'il peut recevoir le vaccin de façon sécuritaire.

Si votre animal présente un problème de santé évidente ou une contre-indication à la vaccination aujourd'hui, le médecin vétérinaire responsable sur place évaluera la situation et vous redirigera au besoin vers un établissement vétérinaire régulier.

Le vaccin donné aujourd'hui est :

Rage (R) : Maladie virale affectant le système nerveux central. Les animaux et les humains qui la contractent en meurent puisqu'il n'existe aucun traitement après le développement de symptômes.

Le certificat de vaccination contre la rage vous sera remis. Conservez-le précieusement, car il constitue la preuve de vaccination de votre animal.

IMPORTANT : le certificat remis dans le cadre de cette campagne est destiné à la vaccination de santé publique et n'est pas valide pour voyager avec votre animal. Si vous prévoyez voyager à l'extérieur du Québec ou du Canada, des exigences supplémentaires peuvent s'appliquer. Informez-vous auprès d'un médecin vétérinaire suffisamment à l'avance avant votre départ.



Cette campagne n'inclut pas d'examen physique complet ni d'évaluation individuelle vétérinaire. Puisqu'il n'existe pas de calendrier vaccinal ou ligne directrice de traitements préventifs qui s'appliquent à tous les animaux de compagnie, lorsque vous consultez un médecin vétérinaire pour un vaccin dans un contexte normal, il est de son devoir d'évaluer le mode de vie de votre animal, son historique de santé et son examen physique afin de faire les meilleures recommandations.

QUELS SONT LES EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES ?

Lorsqu'on donne un vaccin à votre compagnon, on stimule son système immunitaire à travailler et à fabriquer des défenses (des anticorps) contre des maladies graves ou mortelles. C'est une réaction naturelle de protection du corps qui peut parfois entraîner des effets secondaires. La majorité de ces effets secondaires sont légers et temporaires, disparaissant en quelques jours. et ne demandent pas d'intervention. On peut voir:

- De la fatigue
- Une douleur et/ou enflure du site d'injection
- De la fièvre ou des courbatures
- Des douleurs musculaires et/ou articulaires

Dans de très rares cas, une réaction allergique plus importante peut survenir et demander une intervention médicale. Si votre animal a des diarrhées répétées et/ou des vomissements répétés, des démangeaisons, une enflure (souvent au visage), de la difficulté à respirer ou une léthargie importante, veuillez communiquer avec une clinique vétérinaire de votre région dès que possible. Des frais peuvent alors s'appliquer pour la gestion de la réaction.

Voici quelques établissements vétérinaires de votre région :

1

2

3

UN RAPPEL EST-IL NÉCESSAIRE ?

Le vaccin protège l'animal pendant une période variable. **Dans le contexte d'une campagne de santé publique, l'évaluation complète du dossier et l'examen de votre animal ne sont pas effectués, alors un rappel annuel est nécessaire.**

Notez que lorsque fait dans un contexte clinique, certains vaccins peuvent protéger pour une durée de 3 ans.

Il est important de respecter le délai de rappel indiqué sur votre certificat de vaccin afin de maintenir la protection de votre animal.

SI MON ANIMAL EST BIEN VACCINÉ CONTRE LA RAGE, DOIS-JE CONTINUER À FAIRE ATTENTION ?

Oui. Même si la vaccination est généralement très efficace, elle n'est pas parfaite. Il faut donc être très prudent.

Si vous soupçonnez que votre animal a eu un contact (griffure ou morsure) avec un animal de la faune (comme un raton laveur, une moufette, un renard ou une chauve-souris) ou avec une carcasse (ex. : un chien qui grignote une carcasse d'animal sauvage) :

- Même si la plaie vous semble sans gravité, nettoyez la immédiatement à grande eau et au savon, pendant 10 à 15 minutes.
- Contactez un médecin vétérinaire immédiatement.
- Si vous êtes mordu ou griffé par un animal (même si celui-ci est vacciné contre la rage) :
 1. Même si la plaie vous semble sans gravité, nettoyez-la immédiatement à grande eau et au savon, pendant 10 à 15 minutes.
 2. Contactez immédiatement InfoSanté 811 ou consulter un professionnel de la santé.

Isolez-le et consultez immédiatement un médecin vétérinaire si votre animal présente des symptômes.

Comme :

- Un changement de comportement (plus léthargique ou plus agressif/agité);
- Une confusion ou vocalisations inhabituelles;
- Une expression faciale anormale, tête basse ou mâchoire relâchée;
- Une salivation excessive;
- Une paralysie, notamment des membres postérieurs;
- Une difficulté à boire ou manger.

Pour plus d'informations sur les mesures de préventions, consultez :

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/maladies-animales/liste-maladies-animales/rage-chez-les-animaux>



199, boul. Sainte-Rose,
Laval, Québec H7L 1L5

www.amvq.quebec
450 963-1812 | 1 877 963-1812

Septembre 2026



Numéro de dossier : _____ Date : _____ Heure : _____
 Organisation responsable : _____

Identification

INFORMATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____
 Adresse : _____

 Numéro de téléphone : _____

INFORMATION DE L'ANIMAL

Nom : _____
 Date de naissance : _____
 Espèce : ☐ Chat ☐ Chien
 Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle
 Race : _____
 Poids : ☐ Livre(s) ☐ Kilo(s) _____

Avez-vous pris connaissance des documents informatifs concernant la vaccination d'aujourd'hui ? ☐ Oui ☐ Non

ANTÉCÉDANTS MÉDICAUX :

A-t-il été opéré pour ne pas avoir de bébés / est-il stérilisé : ☐ Oui ☐ Non
 A-t-il déjà vu un vétérinaire : ☐ Oui, contexte _____ ☐ Non

QUESTIONNAIRE STANDARDISÉ :

	OUI	NON
Âgé de moins de 12 semaines	☐	☐
Réaction vaccinale grave antérieure	☐	☐
Gestation connue actuellement	☐	☐
Diagnostic récent de maladie auto-immune	☐	☐
Diagnostic de péritonite infectieuse féline (PIF)	☐	☐
Traitement d'immunosuppresseur	☐	☐
Maladie aigue connue actuellement en cours	☐	☐
Perte de poids récente non-désirée	☐	☐
Changement de l'état général observé à la maison	☐	☐
Nouveaux vomissements	☐	☐
Diminution ou perte d'appétit	☐	☐
Nouvelle diarrhée	☐	☐
Changement dans les habitudes urinaires	☐	☐

Autres : _____

ÉVALUATION VÉTÉRINAIRE SI UNE CONTRE-INDICATION POTENTIELLE EST IDENTIFIÉE

☐ Apte à la vaccination suite à l'évaluation vétérinaire ☐ Non apte à la vaccination suite à l'évaluation vétérinaire

Commentaire : _____

CERTIFICAT DE VACCINATION

Rappel dans : ☐ 1 an
☐ Vx Rage SC

Lot : _____
 Date d'expiration : _____

Administration de la vaccination par : Nom : _____ Signature : _____
 Vétérinaire en charge de la supervision : _____ N° permis : _____